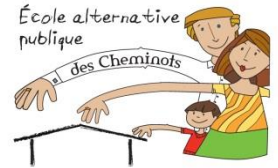


École alternative des Cheminots

Politique d'admission



Objectifs

Assurer une politique d'admission claire, impartiale et connue de tous.

Veiller à une sélection de familles qui répondront aux besoins des enfants, des parents, du personnel de l'école de la communauté de l'école alternative des Cheminots.

Veiller à une sélection de familles qui adhèrent aux valeurs de l'école et qui respectent le contrat d'engagement, dont les 4 heures de coéducation, par famille, par mois.

Processus de sélection

1^{re} étape : Présence obligatoire à la soirée d'information pour toutes les nouvelles familles désirant inscrire leur enfant à l'école sauf pour les familles ayant des enfants déjà inscrits à l'école. Cette rencontre a lieu en novembre.

2^e étape : Formulaire de demande d'admission à remplir par les parents.

Note : Les demandes d'admission reçues en retard ne seront considérées que si le nombre de demandes satisfaisantes est insuffisant pour combler les places disponibles.

3^e étape : Évaluation des demandes d'admission reçues par le comité admission.

4^e étape : Sélection et convocation des familles pour des entrevues individuelles en compagnie d'un membre du personnel et de deux parents du comité admission.

5^e étape : Communication des résultats des entrevues aux familles (par lettre ou par téléphone).

6^e étape : Les familles sélectionnées doivent venir inscrire leur enfant à l'école durant la semaine officielle des inscriptions (généralement en février).

Pour les enfants du préscolaire

1^{er} : Les demandes des fratries et celles des enfants du personnel travaillant dans l'école depuis au moins deux ans sont traitées en priorité pour permettre le rassemblement de familles complètes.

2^e : Toute demande d'inscription pour les familles ayant respecté le processus de sélection. (présence à la soirée d'information, formulaire d'inscription rempli, entrevue d'admission réussie)

Pour les enfants du primaire

1^{er} : Les demandes des enfants du personnel travaillant dans l'école si des places sont disponibles dans le cycle demandé.

2^e : Les enfants provenant d'une autre école alternative en fonction des places disponibles dans le cycle demandé et selon l'implication de la famille dans l'école d'origine (une référence sera demandée).

3^e : Ce processus s'applique également aux familles ayant participé au processus de sélection les années précédentes et pour toutes les nouvelles demandes.

Exclusion ou non-renouvellement d'admission d'une famille et/ou d'un enfant

Lorsqu'un enfant est admis à l'école alternative des Cheminots, il l'est pour la durée entière de son parcours préscolaire/primaire. Par contre, si une problématique survenait en cours de route (non-respect du contrat d'engagement) cette famille serait rencontrée par le Gardien du modèle selon la procédure de ce comité et son dossier serait étudié afin de résoudre la ou les problématiques. Dans l'éventualité où les problématiques ne seraient pas réglées, la famille devrait refaire le processus de sélection.